

DECISION PORTANT NOMINATION

Le président de l'université de Lorraine

- VU le code de l'éducation, notamment l'article L712-2 ;
- VU le décret n°2011-1169 du 22 septembre 2011 modifié portant création de l'université de Lorraine, notamment l'article 5 ;
- VU le règlement intérieur de l'université de Lorraine en date du 9 février 2021, notamment l'article 12.7 du titre I ;
- VU le règlement intérieur des Editions de l'Université de Lorraine en date du 9 février 2021, notamment l'article 2.1 ;
- VU le procès-verbal de proclamation des résultats du scrutin relatif à l'élection du Président de l'université de Lorraine en date du 23 mai 2017 ;
- VU l'avis favorable du conseil scientifique du 20 avril 2021 ;

DECIDE

ARTICLE 1

Mme Lyette LACOTE-GABRYSIK, maître de conférences en sciences de l'information et de la communication, affectée à l'université de Lorraine, est nommée en qualité de directrice des Editions de l'Université de Lorraine, pour 5 ans.

ARTICLE 2

La présente décision prend effet à compter de la date de sa signature.
Le Directeur Général des Services de l'université de Lorraine est chargé de son exécution.

Fait à Nancy, le 21 avril 2021


Pierre MUTZENHARDT
Le Président

Affichée le : 23/04/2021

Transmise au Recteur Chancelier le : 23/04/2021